

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

FIPHFP

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique

Délibération n° 2018-10-06 du 17 octobre 2018 relative à la demande de remise gracieuse formée par le centre hospitalier de Châteaudun

NOR : SSAX1830756X

Le comité national du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-501 du 3 mai 2006 modifié relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, et notamment ses articles 12 et 22;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 193;

Vu la délibération n° 2014-10-2 du 16 octobre 2014 relative aux modalités d'examen des demandes de rectification d'erreur de liquidation et de remise gracieuse formées par les employeurs publics ainsi que des admissions en non-valeur en matière de contributions;

Vu la demande formée par le centre hospitalier de Châteaudun du 5 décembre 2012;

Après en avoir délibéré,

Décide:

1. Il est accordé au centre hospitalier de Châteaudun une remise gracieuse d'un montant de dix-huit mille six cent trente euros et soixante-neuf centimes (18 630,69 €) portant sur la contribution 2012 due au FIPHFP au titre de l'année 2011.

2. L'accord de cette remise gracieuse est subordonné au paiement par le centre hospitalier de Châteaudun de la somme de cent quarante-six mille sept cent quatre-vingt-neuf euros et trente-et-un centime (146 789,31 €) restant due au titre de la contribution 2012, avant le 31 décembre 2018.

3. Le directeur du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique est chargé de la mise en œuvre de la présente délibération, de sa diffusion à l'agent comptable et au contrôleur budgétaire du FIPHFP et de sa publication au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Délibération n° 2018-10-06 du 17 octobre 2018 relative à la demande de remise gracieuse formée par le centre hospitalier de Châteaudun.

Nombre de présents au moment de la délibération: 17.

Votants: 20 (dont 3 pouvoirs).

Abstentions: 5.

Nombre de voix « Pour »: 9.

Nombre de voix « Contre »: 6.

La délibération est adoptée.

Fait le 17 octobre 2018.

Le président,
DOMINIQUE PERRIOT

Le directeur,
MARC DESJARDINS